



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215904897-20230414-ARRETE140323_1-AI

S²LOW

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE

Nous, Maire de la Commune de RAIMBEAUCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Christian LEMAR, Conseiller Municipal, pour le samedi 29 avril 2023,

ARRÊTE :

Article 1er : Monsieur Christian LEMAR, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le samedi 29 avril 2023 à 11h00 les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur Benoît BLONDEL et Madame Camille PORRELLO.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Douai, publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Fait à Raimbeaucourt,
le 14 avril 2023.

Le Maire,

Alain MENSION



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission sur ACT@ le 14 avril 2023
Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 14 avril 2023.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 14 avril 2023.

Le Maire,

Alain MENSION

